

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **124 (1998)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chef-lieu du canton, ville universitaire et de culture, Neuchâtel doit soigner son image et veiller à se développer avec intelligence. Dans le cadre de la gestion de son territoire, la commune de Neuchâtel entend encourager une vie socio-économique de qualité et un urbanisme riche et varié, mettant en valeur les spécificités historiques et culturelles du patrimoine architectural et naturel de la ville.

En 1992, le Conseil général adoptait une demande de crédit pour l'élaboration du plan directeur communal, du plan d'aménagement et du règlement d'aménagement. Deux ans plus tard, il prenait acte du rapport d'information concernant les objectifs d'aménagement et le plan directeur de la Ville. Aujourd'hui, six ans après le début des travaux, le plan d'aménagement communal est présenté au public dans le cadre d'une exposition, du 5 au 27 février 1998, passage Maximilien-de-Meuron 4, à Neuchâtel.

Davantage une philosophie d'aménagement qu'une simple réglementation, ce nouvel instrument juridique doit permettre une gestion prospective et dynamique de la ville, tout en respectant ses caractéristiques et celles de son environnement. L'élaboration de ce document a pour but de simplifier la réglementation en vigueur et de l'adapter aux exigences de la législation en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Il s'agit également pour la Ville de Neuchâtel de définir de nouveaux objectifs de planification urbaine pour le début du siècle prochain.

Se référant aux objectifs d'aménagement du plan directeur de 1994, le plan d'aménagement est basé sur une compréhension spatiale de la ville. Il s'appuie en effet davantage sur une observation de l'espace construit et du paysage que sur des informations statistiques, et introduit les concepts de gestion dynamique du territoire et de concertation, par opposition à la simple notion de contrôle.

Le plan d'aménagement comprend un règlement d'aménagement accompagné de fiches explicatives, ainsi que sept plans principaux. Les fiches explicatives constituent un nouvel instrument de travail, complémentaire à la mise en application du règlement d'aménagement. Sans caractère contraignant, elles illustrent et précisent les articles de loi du règlement en matière d'urbanisme, d'architecture et de protection de la nature et du paysage.

Le plan de stratégie d'aménagement constitue le document principal pour une gestion dynamique du territoire. Concept nouveau, ce plan permet de coordonner et de planifier les interventions urbanistiques dans des secteurs importants et sensibles du territoire communal. Il fixe les objectifs permettant d'assurer une intégration cohérente de ces secteurs, conformément au développement de la ville.

Auteurs de l'étude

Fedderson & Klostermann, Urbanisme, architecture, paysage, Zurich; Pierre Feddersen, architecte-urbaniste, responsable de l'étude; collaborateurs: Rainer Klostermann, Frank Argast, Gisèle Berger

Pierre-Henri Schmutz, architecte, Auvernier; Biol-Conseils SA, Neuchâtel; Bertrand de Montmolin, Dr. ès sciences; Anne DuPasquier, biologiste, lic.ès sciences; Construire et Habiter, Essert-sous-Champvent (VD); Nadja Maillard, ethnologue, Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN), Berne; Florence Meyer-Stauffer, avocate, secrétaire ASPAN centrale; BSI Bureau de Service et d'Ingénierie, Lausanne, Bernard Saugy, ingénieur; Collaborateur: André Gutscher

Coordination de l'étude et élaboration des plans

Section de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel: Olivier Neuhäus, architecte-urbaniste communal; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint; André Storrer, technicien en aménagement du territoire; collaborateurs: Didier Bardet, Brigitte Burgy, Guy de Pourtalès, Raphaëlle Probst, Valérie Schindler, Angelo Suffia

Impression: Economat de la Ville de Neuchâtel; Michel Miserez, responsable

Collaboration

Services communaux et cantonaux concernés

Parallèlement à l'élaboration du plan d'aménagement, quatre inventaires ont été réalisés: la carte du recensement architectural, l'inventaire des milieux naturels, l'inventaire des parcs et jardins et l'inventaire des arbres marquants. Informatisés sous forme de fiches, ces inventaires sont conçus comme des outils permettant de sauvegarder et de gérer de manière optimale les éléments architecturaux et naturels recensés.

Une série d'objets à protéger relatifs à ces recensements ont été repris dans un plan de site présentant les diverses mesures de protection. Cette démarche d'aménagement du territoire, intégrant de manière exemplaire les valeurs naturelles, a valu à la Ville de Neuchâtel de recevoir le prix « Nature comprise » de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN).

L'exposition présente les lignes de force de ce nouveau plan d'aménagement et explique les spécificités des différents plans au moyen de textes, de schémas et de photographies. Le lien existant entre le plan directeur et le plan d'aménagement ainsi que les différences majeures entre l'ancien règlement d'urbanisme et la nouvelle réglementation sont également soulignés.

L'exposition est ouverte du lundi au vendredi de 10 à 18 h (samedi de 10 à 16 h).

Ville de Neuchâtel, Section de l'Urbanisme
Faubourg du Lac 3, 2001 Neuchâtel
Tél. 032 / 717 76 60 Fax 032 / 717 76 69

Cinq millions à l'EPFL pour l'innovation

Créateur d'entreprises et docteur *honoris causa* de l'EPFL, Branco Weiss offre une chaire de professeur en « entrepreneurship et innovation » à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour favoriser la création d'entreprises. A raison d'un million par année pendant cinq ans, cette somme est destinée à financer une chaire d'enseignement et de recherche dans ce domaine. Cet apport de fonds privés pour créer une nouvelle chaire est une première à l'EPFL.

Les compétences réunies à l'EPFL la situent parmi les Hautes écoles européennes les plus performantes en matière de nouvelles technologies. Notre pays a cependant besoin de mieux traduire l'innovation en réalités industrielles et l'on sent, depuis le début des années 90, que les volées d'étudiants et de diplômés de l'EPFL manifestent un intérêt croissant pour la création de leurs propres entreprises. Les professeurs stimulent et amplifient cet élan. La nouvelle chaire renforcera, par la formation et la recherche, cet esprit et le développement de méthodes et stratégies nécessaires à l'innovation.

La création de cette chaire viendra compléter les nombreuses actions lancées en particulier par la direction de la planification et de la recherche. L'interface Ecole/industrie existe depuis longtemps avec le CAST, le Centre d'appui scientifique et technologique, et se renforce actuellement avec la mise sur pied d'un Service des relations industrielles et le programme d'appui à la création d'entreprises « Start-up and Spin-off ». La sensibilisation des étudiants et leur formation se fait à travers plusieurs cours et séminaires: le cours de management de l'innovation technologique donné dans le cadre du programme STS (Science-Technique-Société), le programme « Envie d'entreprendre » et le « Leadership Competence Program », réalisé en collaboration entre l'IMD, l'EPFL et l'EPFZ.

La chaire nouvellement créée répond également aux objectifs poursuivis par le biais d'autres initiatives, qu'il s'agisse de l'agrandissement du Parc scientifique d'Ecublens, des subsides octroyés par la Fondation pour l'innovation et la technologie, à laquelle l'EPFL participe, ou encore des activités du Centre interdépartemental de management de la technologie. L'apport de fonds privés contribue depuis longtemps à financer les meilleures institutions mondiales d'enseignement et de recherche. Parmi les Hautes écoles Suisses, l'EPFL compte déjà le plus grand pourcentage de chercheurs soutenus par des fonds extérieurs.

La création d'entreprises et d'emplois liés aux innovations technologiques et scientifiques est l'un des principaux défis auxquels notre pays doit pouvoir répondre. Apporter une forte contribution au dynamisme de la région et à la lutte contre le chômage fait partie de la responsabilité sociale de l'EPFL. Les moyens

mis à disposition par Branco Weiss sont d'autant plus appréciables qu'ils vont permettre à l'Ecole de développer son action dans cette direction.

Service de presse et information de l'EPFL

10000 francs de trop pour Novartis

Pour marquer son intérêt à l'EPFL, la société Ciba-Geigy AG à Bâle avait institué un prix des matériaux, pour un montant de Fr. 10000.-, attribué tous les deux ans et destiné à récompenser l'auteur d'une recherche apportant une contribution de haut niveau et novatrice dans le domaine des sciences des matériaux, de ses applications en électrochimie, en microtechnique ou, à défaut, en chimie ou en physique. La nouvelle société Novartis, arguant d'un changement d'orientation de sa société CSC (*Ciba Spécialités chimiques*), a décidé de renoncer à l'avenir à financer ce prix, avec effet immédiat.

*Pierrette Jeanneret,
Commission de recherche de l'EPFL*

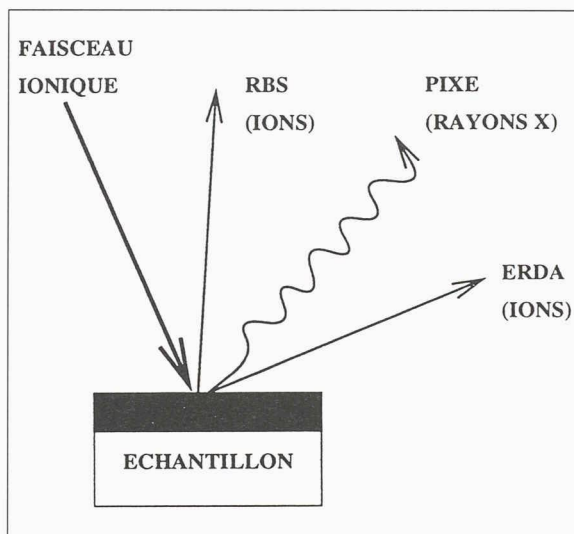
On s'en voudrait d'ajouter le moindre commentaire à l'une des premières retombées économiques de la fusion ayant conduit à la création de Novartis! La comparaison avec la nouvelle précédente est frappante...

Rédaction

Centre d'analyses par faisceau ionique

Le 25 novembre dernier, s'est créé au Locle le Centre d'analyses par faisceau ionique (CAFI). Comme son nom l'indique, ce procédé est basé sur l'utilisation d'un faisceau ionique, afin d'offrir des analyses efficaces dans les domaines des matériaux, de la protection de l'environnement, de la géologie, de l'art, et de la physique de la matière condensée. Couplé à trois autres méthodes d'analyse, le faisceau ionique permettra notamment au nouveau centre d'apporter un appui et des conseils scientifiques et techniques en matière de surfaces et couches minces. Le CAFI est à la disposition des institutions de recherche et de l'industrie de Suisse et de Franche-Comté.

Actuellement, il dispose déjà des techniques *Rutherford back scattering (RBS)*, *Elastic Recoil Detection Analysis (ERDA)* et *Proton Induced X-ray Emission (PIXE)*, dont la combinaison avec le faisceau ionique permet l'analyse de la composition atomique des matériaux (tous les solides, conditionnés sous forme de couche mince ou massifs), avec des avantages uniques: une analyse rapide, quantitative, possible sur tous les éléments, de l'hydrogène à l'uranium, la mesure d'épaisseur et de densité des couches minces, la modification des surfaces par bombardement ionique, la possibilité d'établir un profil des éléments en profondeur, de façon non destructive, avec une grande sensibilité (jusqu'au niveau du ppm).



Le schéma ci-contre illustre le principe d'analyse par faisceau ionique. Un accélérateur Van de Graaff produit le faisceau primaire d'ions légers (H⁺, He⁺) monocinétiques, accéléré sous une tension de 0,5 à 3,5 MeV. Une faible fraction de ces ions est rétrodiffusée

par les atomes de l'échantillon, avec une perte d'énergie qui est fonction de la masse du noyau diffuseur, et donc de sa nature. On peut alors identifier et doser les atomes superficiels de l'échantillon en analysant le spectre en énergie des particules rétrodiffusées qui constitue une image du profil de concentration des divers constituants de la cible et qui permet, en général, une analyse quantitative des éléments présents (méthode RBS). En même temps, on analyse les ions d'hydrogène sortant de l'échantillon sous le bombardement des ions primaires (méthode ERDA) et les rayons X caractéristiques (méthode PIXE).

Grâce à son réseau de collaborations, le centre CAFI dispose en outre d'un accès direct aux méthodes d'analyses complémentaires, telles que *Microsonde (SEM-WDX)*, *Auger electron spectroscopy (AES)*, *X-ray diffraction (XRD)*, *X-ray photoelectron spectroscopy (XPS)* et d'autres techniques existant dans les différentes institutions de Suisse et de Franche-Comté. Issu de développements et de travaux menés à l'Institut de physique de l'Université de Neuchâtel, le CAFI est appelé à devenir un composant du « Centre de compétence en matériaux » de la future Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Fin de la partie rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Società degli Ingegneri et degli Architteti in Torino (I)	Le lieu du travail / Le village de la production dans le territoire du Roero	Concours international pour étudiants	3 juillet 98 (3 fév. 98)	
Municipalité d'Yverdon-les-Bains (c.p. 422, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024/423 62 41, fax 024/426 13 53)	Aménagement de l'interface des transports, de la place et de l'avenue de la Gare, Yverdon-les-Bains, concours à deux degrés	Architectes établis dans le canton de Vaud et inscrits au Registre vaudois des architectes avant le 1 ^{er} janvier 1997, architectes vaudois porteurs d'un diplôme universitaire ou ETS, inscrits au REG A ou B, ainsi que quatre bureaux invités	23 fév. 98 / 25 mai 98 (12 janv. 98)	

Nouveaux dans cette liste

Stadt München	Östlicher Bereich der Messestadt Riem	Arbeitsgemeinschaften von Architekten/Stadt-/Raumplanern, Landschaftsarchitekten und evtl. Verkehrsplanern aus allen EWR-Staaten sowie der Schweiz	20 février 98	
Land Baden-Württemberg	Freianlagen und Ausstellungskonzeption zur Landesgartenschau, Ostfildern	Landschaftsarchitekten in Arbeitsgemeinschaft mit Architekten aus Baden-Württemberg, EWR-Staaten, der Schweiz, Polen, der Tschechischen Republik, den europäischen Teilen der GUS, Ungarn, Slowenien und Kroatien	3 avril 98	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.